

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil jeudi, le 17 décembre 2020, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2020-12-252

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant sans modification :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation ;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2020-12-253

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le budget pour l'exercice financier 2021 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 1 438 151 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

Résolution 2020-12-254

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucunes questions du public.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 05.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière